

Q1 Quelle a été la réaction de Rolls-Royce face aux ententes conclues?

R1 Veuillez consulter notre communiqué de presse ici [<http://bit.ly/Rolls-RoyceStatement>] et regarder la déclaration vidéo de notre chef de la direction, Warren East, ici [<https://vimeo.com/199744807>].

Q2 Que sont ces ententes de suspension de poursuite et accords de clémence?

R2 Une ESP est un accord volontaire qui a pour effet de suspendre une poursuite pour une période définie, pour autant que l'entreprise satisfasse à certaines exigences, par exemple le paiement d'une amende, la coopération avec les enquêtes ultérieures des organisations chargées du dossier et la mise en œuvre d'un plan visant à améliorer nos procédures sur les plans de l'éthique et de la conformité.

Si l'entreprise satisfait aux conditions énoncées, elle ne sera pas poursuivie en raison des agissements passés consignés dans l'Énoncé des faits signé par les parties.

Pour entrer en vigueur, une ESP doit être approuvée par un juge.

L'accord de clémence conclue avec le Ministério Público Federal (MPF), le service des poursuites fédéral du Brésil, est semblable à l'ESP au sens où aucune action civile ne sera intentée contre Rolls-Royce par MPF sous réserve du respect de certaines conditions (conformité et collaboration aux enquêtes menées par Le MPF). Cependant, l'accord de clémence n'est pas pour une période définie.

Q3 Quelles sont les pénalités financières à payer et les mesures à prendre en vertu de ces ententes?

R3 Au total, Rolls-Royce a accepté de faire des versements d'une valeur d'environ £671m aux taux de change actuels en vertu des trois ententes.

- Aux termes de l'ESP du R.-U., Rolls-Royce a accepté de payer £497,252,645 plus intérêts sur cinq ans, en plus d'un paiement pour couvrir les frais de la SFO.
[Le paiement est composé de ce qui suit : £258,170,000 pour la restitution des bénéficiaires (issus de la conduite présumée) et une pénalité financière de £239,082,645
Nous remboursons également les frais de la SFO.
- En vertu de l'ESP aux États-Unis, Rolls-Royce a accepté de payer une pénalité de US\$169,917,710.
- En vertu de l'accord de clémence aux Brésil, Rolls-Royce a également accepté de payer une pénalité de US\$25,579,179.

Rolls-Royce s'est engagée à continuer d'offrir son entière coopération aux forces de l'ordre et à poursuivre le renforcement de son programme d'éthique et de conformité, notamment en continuant à retenir les services de Lord Gold.

Q4 Est-ce que les trois ententes font partie d'un règlement concerté?

R4 Oui. Les trois ententes renvoient à des préoccupations relatives à la corruption mettant en jeu des intermédiaires dans un certain nombre de marchés internationaux que Rolls-Royce a portées à l'attention de la SFO au R.-U. dès 2012 suite à une demande de la SFO.

Q5 Quelles sont les pratiques ou façons de faire visées par les ententes?

R5 Les trois ententes renvoient à des préoccupations relatives à la corruption mettant en jeu des intermédiaires dans 12 marchés internationaux que Rolls-Royce a portées à l'attention de la SFO au R.-U. 2012 suite à une demande de la SFO.

Rolls-Royce a commencé à communiquer les résultats de ses enquêtes internes à la SFO à la fin de 2012 et au début de 2013. Rolls-Royce a continué d'informer la SFO et DoJ sur l'enquête en cours. Les pratiques mises en lumière ont eu lieu entre janvier 1989 et novembre 2013. Elles ont eu lieu dans les 12 pays suivants : Angola, Azerbaïdjan, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, le Kazakhstan, le Malaysia, le Nigeria, la Russie, La Thaïland.

Pour des raisons juridiques, Rolls-Royce ne peut émettre de commentaires sur les pratiques figurant dans l'État des faits compris dans cet ensemble d'ententes.

Q6 Quelle est la durée de ces ententes?

R6 EST au R.-U. : l'ESP conclue avec le Royaume-Uni est d'une durée maximale de 5 années, et est entrée en vigueur à la date d'approbation par le tribunal britannique.

ESP aux É.-U. : l'ESP conclue avec les États-Unis est d'une durée de 3 années, et est entrée en vigueur à la date de dépôt du dossier à la cour par DoJ. Elle est toutefois susceptible d'être prolongée d'un an si un procureur détermine que Rolls-Royce a délibérément enfreint toute disposition de l'entente.

Accord de clémence au Brésil : l'accord de clémence avec le the Ministério Público Federal (MPF) n'est pas limitée à une période définie.

Q7 Est-ce que Rolls-Royce a coopéré dans le cadre des enquêtes?

R7 Oui. Rolls-Royce a offert une coopération entière et sans réserve aux organisations chargées des enquêtes et continuera d'agir de cette manière.

Le DoJ a salué la façon dont nous avons coopéré. L'accord de clémence fait état de notre coopération dans l'enquête menée par la MPF.

L'accord signé au R.-U. précise que nous avons offert « une coopération entière et extraordinaire ».

Q8 Est-ce que Rolls-Royce a plaidé coupable à certaines accusations criminelles dans le cadre de ces ententes?

R8 Non. Le processus d'ESP n'exige pas que nous plaidions coupable à certaines accusations, mais il nous oblige toutefois à admettre la véracité des pratiques décrites dans l'Énoncé des faits.

Voilà pourquoi nous n'avons pas été reconnus coupables et nous n'avons plaidé coupables à aucune accusation au criminel.

Q9 Qu'est-ce qui va se produire au terme (des ententes avec DoJ, SFO et MPF)? Est-il possible que vous soyez accusés à ce moment?

R9 Si nous satisfaisons entièrement à nos obligations, les ententes conclues avec SFO et DOJ prendront fin et ni SFO ni DoJ n'intenteront d'actions en justice portant sur les pratiques décrites dans l'Énoncé des faits. L'accord de clémence avec MPF n'est pas limitée à une période définie.

Q10 Qu'est-ce qui constituerait une violation de ces ententes?

A10 Toute violation des modalités des ententes. Si nous ne respectons pas nos obligations, l'entreprise pourrait être poursuivie au Royaume-Uni ou au États-Unis et faire l'objet d'une action au Brésil.

Q11 Pouvez-vous être traîné en justice par DoJ/SFO/MPF pour d'autres pratiques passées qui ne figurent pas dans les ententes?

R11 Les autorités ont réalisé des enquêtes exhaustives sur nos agissements passés en nous leur avons offert notre entière coopération. Ces enquêtes ont mené aux ententes intégrales annoncées aujourd'hui. Nous nous sommes engagés à satisfaire à nos obligations figurant dans les ententes, et nous croyons que si c'est le cas, l'affaire sera conclue.

Q12 Pouvez-vous toujours être poursuivis par la SFO ou le DoJ si vous enfreignez la loi à l'avenir?

R12 Oui. Nous pouvons l'être en raison d'une infraction à ces ententes (dans ce cas, nous serions poursuivis pour les pratiques figurant dans l'Énoncé des faits) ou en raison de toute inconduite future.

Q13 Est-ce qu'il est possible de porter ces ententes en appel? Comptez-vous le faire?

R13 Non. Nous avons conclu ces ententes de façon volontaire et ne comptons pas les porter en appel.

Q14 Pouvez-vous confirmer l'identité des employés et des intermédiaires impliqués et auxquels on fait référence dans les ententes?

R14 Non. Pour des raisons juridiques, Rolls-Royce ne peut émettre de commentaires sur les pratiques figurant dans l'État des faits compris dans cet ensemble d'ententes.

Q15 Est-ce que certaines des personnes impliquées dans les pratiques illégales sont toujours à l'emploi de Rolls-Royce?

R15 Nous avons pris des mesures décisives et robustes partout où nous avons constaté des infractions aux règles, et voilà pourquoi un certain nombre de personnes ont dû quitter l'entreprise. Nous ne formulerons aucun autre commentaire.

Q16 Est-ce que nous retenons toujours les services de certains des intermédiaires impliqués?

R16 Non.

Q17 Comment comptez-vous gagner de futurs contrats?

R17 Premièrement, la force de nos technologies est toujours la même.

En second lieu, nous avons assumé la responsabilité de nos agissements passés. Comme l'a dit notre chef de la direction, Warren East, nous allons émerger en tant qu'entreprise plus résiliente, mieux gérée et qui inspire davantage confiance.

Les pratiques qui ont été mises en lumière ne témoignent en rien des pratiques commerciales actuelles de Rolls-Royce. Nous nous conduisons maintenant de manière fondamentalement différente, et nous avons une tolérance zéro face à tout type d'inconduite commerciale.

Nous avons pris d'importantes mesures pour renforcer nos procédures sur le plan de l'éthique et de la conformité, tout cela afin d'intégrer à nos façons de faire des normes élevées de conduite des affaires.

/fin